



# ***DOSSIER DEFINITIF DU CONTRAT DE RIVIERE TÊTE DE BASSIN DE LA SAÔNE***

*Synthèse du Programme d'actions*

2015-2021

Dossier réalisé par :



Septembre 2014

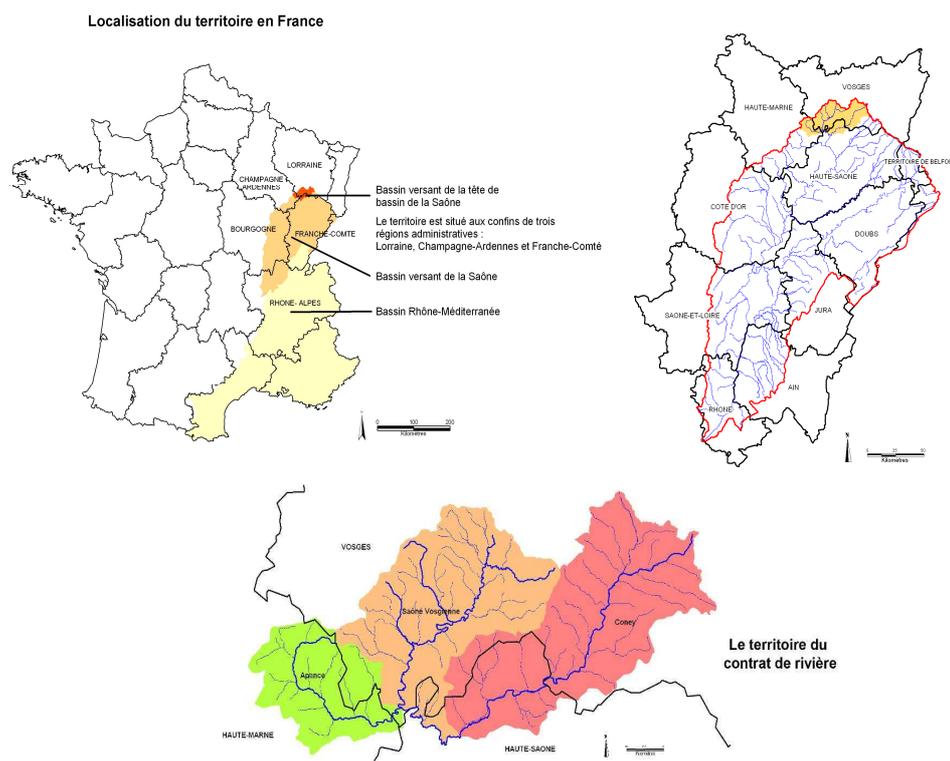




# 1. Le contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône

## 1.1 Le territoire du contrat de rivière

Le territoire pour le Contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône se situe à l'extrême nord du bassin Rhône Méditerranée, en limite avec les bassins Rhin Meuse (au nord) et Seine Normandie (à l'ouest). Le contrat proposé porte sur trois régions administratives : Lorraine, Champagne-Ardenne et Franche-Comté et trois départements : Vosges, Haute-Marne et Haute-Saône.



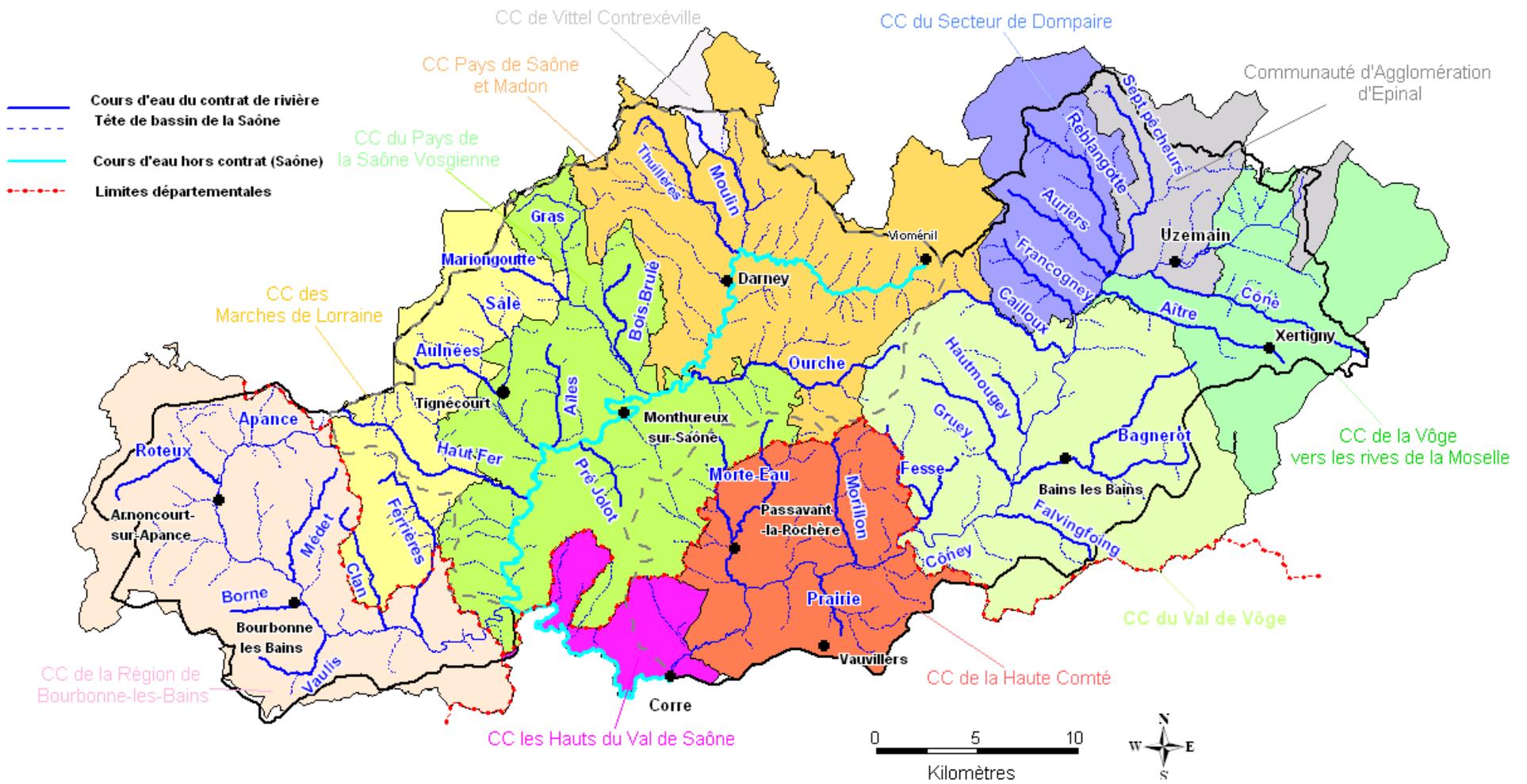
Carte 1: localisation géographique du territoire du contrat de rivière

Le périmètre du contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône, d'une superficie de 1108 km<sup>2</sup>, comprend **trois bassins versants : l'Apance, le Cônej et la Saône Amont**. Concernant le **bassin Saône Amont, seuls les affluents de la Saône sont inscrits au contrat tête de bassin de la Saône**. Le linéaire principal de la Saône fait l'objet d'une autre démarche contractuelle : le contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés.

Le territoire du contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône se caractérise par un vaste réseau hydrographique avec plus de 850 km de cours d'eau. Au sens du SDAGE Rhône-Méditerranée, au **total 34 masses d'eau** composent le territoire dont **5 sont des masses d'eau principales** et **29 sont des masses d'eau secondaires (très petits cours d'eau)**. Les cartes 2 et 3 ci-après localisent ces masses d'eau. Le tableau 1 situé en page 4 liste la dénomination des masses d'eau.

Au total, 91 communes composent le territoire. Elles sont regroupées en 11 EPCI à fiscalité propre.





Carte 3 : Organisation administrative du territoire en 2014 et masse d'eau

BASSIN VERSANT	DEPARTEMENT	MASSE D'EAU (COURS D'EAU)	LINEAIRE MASSE D'EAU (Km)	TYPE DE MASSE D'EAU (ME)
APANCE	52-88	FRDR696 : l'Apance	34,3	ME principale
	52-88	FRDR10290 : ruisseau de Clan	7,3	ME TPCE
	52-88	FRDR10207 : ruisseau de Ferrière	11,8	ME TPCE
	52	FRDR11802 : ruisseau du Roteux	6,9	ME TPCE
	52	FRDR10203 : ruisseau du Vaulis	5,2	ME TPCE
	52	FRDR11130 : ruisseau de Médet	7	ME TPCE
	52	FRDR11715 : ruisseau de Borne	4	ME TPCE
CONEY	70-88	FRDR693 : Coney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence de la Saône	30,5	ME principale
	88	FRDR694 : Coney de sa source jusqu'au ruisseau d'Hautmougey	24,4	ME principale
	70	FRDR10073 : ruisseau du Morillon	6,9	ME TPCE
	70	FRDR10117 : ruisseau de Falvinfoing	5,9	ME TPCE
	88	FRDR10136 : ruisseau le Bagnerot	20,8	ME TPCE
	88	FRDR11332 : ruisseau de Gruely	8	ME TPCE
	70-88	FRDR11624 : ruisseau la Morte-Eau	17,2	ME TPCE
	70	FRDR11025 : ruisseau de la Prairie	3,6	ME TPCE
	70-88	FRDR11896 : ruisseau de la Fresse	1,5	ME TPCE
	88	FRDR10722 : ruisseau des Cailloux	8,2	ME TPCE
	88	FRDR10170 : ruisseau d'Hautmougey	3,9	ME TPCE
	88	FRDR11411 : ruisseau de Francogney	5,6	ME TPCE
	88	FRDR12002 : ruisseau de Cône	12,4	ME TPCE
	88	FRDR11692 : ruisseau l'Aitre	10,7	ME TPCE
	88	FRDR10463 : ruisseau des Auriers	7	ME TPCE
88	FRDR10362 : ruisseau des Sept Pêcheurs (ru de Reblangotte inclus)	21,3	ME TPCE	
SAONE	88	FRDR699 : la Mause/le Gras	15,5	ME principale
	88	FRDR11127 : ruisseau Haut Fer	12,4	ME TPCE
	88	FRDR10263 : ruisseau des Aulnées	5,3	ME TPCE
	88	FRDR12007 : ruisseau du Pré Jolot	4,2	ME TPCE
	88	FRDR11530 : ruisseau du Bois Brulé	4,2	ME TPCE
	88	FRDR10574 : ruisseau les Ailes	7,2	ME TPCE
	88	FRDR10797 : ruisseau du Moulin	6,3	ME TPCE
	88	FRDR12103 : ruisseau l'Ourche	13,3	ME TPCE
	88	FRDR11169 : ruisseau Mariongoutte	4	ME TPCE
	88	FRDR11391 : ruisseau de Thuillères	6,3	ME TPCE
	88	FRDR697 : ruisseau de la Sâle	10,63	ME principale

TPE : Très Petit Cours d'Eau ; ME : Masse d'Eau

**Tableau 1 : Masses d'eau situées sur le périmètre du contrat de rivière**

## 1.2 Les objectifs du contrat de rivière

Le contrat de rivière vise plusieurs objectifs dont la reconquête de la qualité des eaux superficielles, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, la réduction de l'impact des inondations et la mise en valeur des cours d'eau.

D'une manière générale, le contrat de rivière vise, en priorité, à mettre en œuvre des actions destinées à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et repris par le Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) et par son Programme De Mesure au niveau locale (PDM du SDAGE RM).

Durant la seconde phase de mise en œuvre du contrat de rivière, des opérations moins prioritaires vis-à-vis de la DCE, pourront être engagées. Cela concernera notamment les actions de mise en valeurs des milieux aquatiques et du patrimoine bâti lié à l'eau.

## 1.3 La durée du contrat de rivière

La durée du Contrat de rivière est fixée à 6 ans à compter de la date de signature du Contrat de rivière. La programmation s'échelonne donc de mi 2015 à mi 2021. Cette durée pourra être prolongée, si nécessaire, par accord entre les cocontractants sous forme d'avenant.

Un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2018 et permettra d'ajuster les actions de la deuxième phase du Contrat de rivière. Il sera possible d'ajouter de nouvelles actions émergentes et/ou de retirer des opérations bloquantes.

## 2. Synthèse de la stratégie du contrat de rivière

---

### 2.1 Rappel sur les enjeux majeurs du contrat de rivière

Malgré un contexte assez similaire sur le périmètre du contrat de rivière, les enjeux diffèrent selon les bassins versants. Par conséquent, la stratégie de mise en œuvre des principales actions du contrat se fera par bassin versant.

Les principaux enjeux de ces bassins versants sont les suivants :

- **Pour le bassin versant Côney** : la priorité d'intervention concerne la restauration de la continuité écologique. Etant donné le nombre important d'ouvrages posant des problèmes de continuité écologique sur le bassin versant du Côney (262 au total), une stratégie propre à ce bassin a été développée afin de cibler un nombre prioritaire d'ouvrages à aménager ou à supprimer. Deux autres enjeux majeurs concernent d'une part la gestion des plans d'eau qui ont un impact sur la qualité des petits cours d'eau et d'autre part la gestion des ouvrages situés sur le Côney et sur le ruisseau des Sept pêcheurs qui modifient le régime hydrologique de ces deux cours d'eau. Enfin, certains cours d'eau ont une qualité morphologique fortement dégradée. Il sera proposé de restaurer leur qualité en priorité. Cela concerne principalement le ruisseau de la Prairie, le ruisseau de Reblangotte. D'autres actions de restauration plus locales seront également engagées sur le ruisseau du Bagnerot et le Côney amont.
- **Pour le bassin versant Apance** : le diagnostic issu de l'étude GARP, réalisé en 2013, précise que l'Apance est le cours d'eau du bassin qui a subi les plus fortes altérations sur le périmètre de la commune de Bourbonne-les-Bains : rectifications, curages du lit, aménagements de moulins. La priorité d'intervention concerne la restauration de la morphologie sur l'Apance tout en prenant en compte les enjeux liés aux inondations. L'autre enjeu majeur concerne la restauration de la continuité écologique sur la partie aval de l'Apance.
- **Pour le bassin versant Saône** : la continuité écologique représente un faible enjeu sur la plupart des affluents de la Saône avec seulement quelques ouvrages par masse d'eau qui représentent des obstacles. Toutefois cette problématique est prédominante sur la masse d'eau Ourche, relique d'un passé industrialisé. La priorité d'intervention consistera à la restauration de la continuité écologique sur l'Ourche et les affluents de la Saône en fonction des opportunités. Sur les affluents de la Saône, l'enjeu principal concerne plutôt la problématique liée à l'activité de l'élevage et leur proximité au cours d'eau : abreuvement du bétail, piétinement des berges, piétinement du lit mineur, dégradation de la ripisylve, colmatage du lit mineur. La priorité d'intervention consiste à localiser précisément les gros points noirs en vue de proposer des actions de restauration de cours d'eau pour la seconde partie du contrat de rivière.

#### Remarque :

Des substances dangereuses (Cu et Zn) étant à l'origine du déclassement de la qualité chimique ont été retrouvées sur les bassins du Côney et de la Saône. Une des priorités consiste à lancer une étude pilote de recherche de ces substances sur le bassin du Côney.

Le contrat de rivière a également pris en compte les enjeux liés à l'assainissement et à la communication/sensibilisation du public.

La stratégie des actions du contrat de rivière tendra à résoudre les problématiques énoncées ci-dessus.

## 2.2 Les thématiques retenues dans le cadre du contrat

Pour répondre aux enjeux précédemment identifiés, les objectifs du contrat de rivière s'orientent autour de 4 volets qui ont été déclinés en orientations. Le tableau suivant précise les volets et orientations retenues :

Volet	Orientations
A : Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau	A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités
	A2 : lutter contre les pollutions d'origine agricole
	A3 : lutter contre les pollutions d'origine industrielle
	A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages
B : Préserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels	B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques
	B2 : Restaurer la continuité écologique
	B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables
	B4 : Gérer les plans d'eau
	B5 : Gestion coordonnée des ouvrages
C : Prendre en compte le risque inondation et réduire l'impact des crues	C1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes
	C2 : Informer et sensibiliser sur les risques
D : Gestion durable, concertée et globale de l'Eau	D1 : Animation, communication et sensibilisation
	D2 : Patrimoine lié à l'eau et mise en valeur des milieux aquatiques
	D3 : Suivi et bilan du contrat de rivière

**Tableau 2 : tableau présentant les grands axes du contrat de rivière**

### 3. Le contenu du programme d'actions

---

Le programme d'actions du contrat de rivière (2015-2021) comprend au total 85 actions dont 60 devront être engagées en phase 1 du contrat (2015-2017).

Le bassin versant de la Saône (affluents de la Saône) comprend 11 actions dont :

- 4 consistent à la réalisation d'opérations en faveur de la restauration, de la préservation de la qualité de la ressource en eau.
- 7 consistent à la réalisation d'opérations en faveur de la préservation et de la restauration du fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels.

Le bassin versant Apance comprend 14 actions dont :

- 5 consistent à la réalisation d'opérations en faveur de la restauration, de la préservation de la qualité de la ressource en eau.
- 9 consistent à la réalisation d'opérations en faveur de la préservation et de la restauration du fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels.
- 1 consiste à la réalisation d'opérations en faveur de la prise en compte du risque inondation. Cette opération est prise en compte dans une fiche action qui dépend du volet « préservation et de la restauration du fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels ».

Le bassin versant Côney comprend 36 actions dont :

- 7 consistent à la réalisation d'opérations en faveur de la restauration, de la préservation de la qualité de la ressource en eau.
- 29 consistent à la réalisation d'opérations en faveur de la préservation et de la restauration du fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels.

Les actions transversales à un ou plusieurs bassins versants comprennent 24 actions dont :

- 3 consistent à la réalisation d'opérations en faveur de la préservation et de la restauration du fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels.
- 3 consistent à la prise en compte du risque inondation et la réduction de l'impact des crues.
- 18 consistent en la mise en œuvre d'une gestion durable, concertée et globale de l'Eau

Le programme d'actions synthétique est présenté ci-après pour chaque volet et objectif du contrat. Ce programme d'actions n'est pas détaillé. Les informations détaillées relatives aux actions se trouvent dans les fiches actions (tome 2 du contrat téléchargeable sur le site de l'EPTB Saône et Doubs) et dans les tableaux synthétiques mis en annexe 1,2 et 3.

## Volet A : Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau

- ✓ Objectif A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités

La stratégie d'intervention est ciblée sur les cours d'eau ayant un enjeu identifié dans le PDM du SDAGE. Deux cours d'eau ont été identifiés : il s'agit du Cône aval et de la Saône Amont. Les préconisations d'actions issues de l'étude piscicole et astacicole ont été également prises en compte.

**Concernant le bassin Saône**, la plupart des communes étant zonées en assainissement non collectif, la stratégie consiste d'une part à lancer l'animation, les études et les premières tranches de travaux de réhabilitation des installations autonomes sur les deux collectivités (CC des marches de Lorraine et CC du Pays de Saône et Madon).

D'autre part, il est également prévu de réactualiser pour les communes non prioritaires leur zonage d'assainissement adopté en mixte mais où aucun système de traitement des eaux usées n'est présent.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Saône (88)	Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine : réactualisation des zonages	3	S-A1-01	CC des Marches de Lorraine	25 000	1
Saône (88)	Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin Saône Amont	1	S-A1-02	Collectivités	960 000	1
Saône (88)	Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Bleurville	3	S-A1-03	Commune de Bleurville	1 763 000	2

**Concernant le bassin Apance**, il s'agit de suivre principalement les travaux programmés par la Communauté de Communes de Bourbonne-les-Bains.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Apance (52)	Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Fresnes-sur-Apance : construction d'une STEP de 255 EH et de réseaux	1	A-A1-01	CC Bourbonne les Bains	800 000	1
Apance (52)	Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Villars-Saint-Marcellin : construction d'une STEP de 200 EH et de réseaux	3	A-A1-02	CC Bourbonne les Bains	700 000	1
Apance (52)	Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Genrupt : construction d'une STEP de 100 EH et de réseaux	1	A-A1-03	CC Bourbonne les Bains	300 000	1
Apance (88)	Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine : réactualisation des zonages	3	A-A1-04	CC Marche de Lorraine	25 000	1

**Concernant le bassin du Côney**, la stratégie vise à lancer d'une part l'animation, les études et les premières tranches de travaux de réhabilitation des installations autonomes, et d'autre part à suivre les stations d'épuration où les rejets ont un impact sur le milieu récepteur.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
<b>Côney (88,70)</b>	Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin versant du Côney	P1	C-A1-01	Collectivités	1 200 000	1
<b>Côney (88)</b>	Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château : réactualisation du SDA et zonage	P2	C-A1-02	Commune de Fontenoy-le-Château	20 000	1
<b>Côney (70)</b>	Mise en place de plans de désherbage communaux sur les communes de Vauvillers et d'Alaincourt	P1	C-A1-03	Collectivités	40 000	1
<b>Côney (88)</b>	Travaux d'assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château	P2	C-A1-04	Commune de Fontenoy-le-Château	à préciser	2

✓ Objectifs A2 : lutter contre les pollutions d'origine agricole

**Concernant le bassin Saône**, une étude ciblée sur les bâtiments d'élevage sur le territoire à enjeux de la Saône amont a été réalisée en 2013 par la Chambre d'Agriculture des Vosges et précise qu'à priori plus de 80% des installations seraient aux normes. Cette problématique n'apparaît donc plus comme étant prioritaire à l'échelle du bassin en terme d'impact sur le milieu.

Cette étude a mis en évidence la nécessité de recentrer la problématique sur les autres risques de pollutions agricoles : ruissellement des sols, drainage, accès du bétail au cours d'eau, ...

Une étude sera engagée en première partie du contrat afin de pouvoir localiser les gros points noirs sur les affluents de la Saône. Une possibilité de maîtrise d'ouvrage est présente mais aucun engagement n'a été établi.

En seconde partie du contrat, il pourra être proposé d'inscrire, lors du bilan à mi-parcours, des actions de restauration de cours d'eau.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
<b>Saône (88)</b>	Etude complémentaire à la définition des enjeux agricoles sur le BV Saône amont	1	S-A2-01	EPTB Saône et Doubs ? Chambre d'Agriculture 88 ?	60 000	1

**Concernant le bassin Côney**, aucune action n'a été prévue dans le cadre du contrat. Un enjeu a été toutefois identifié au niveau du ruisseau de la Prairie. Certains phytosanitaires ont été retrouvés dans les eaux superficielles en des teneurs en dessous des normes.

Des actions de communication et sensibilisation pourront être engagées lors de la réalisation de l'étude d'avant projet définitif pour restaurer la morphologie du ruisseau de la Prairie (cf. fiche orientation B1)

- ✓ Objectifs A3 : lutter contre les pollutions d'origine industrielle

L'activité industrielle du territoire étant peu développée, celle-ci ne pose que ponctuellement des problèmes.

Une problématique propre au **bassin Apance et Côney** concerne l'activité thermique. Il est juste proposé de suivre et de surveiller la qualité des rejets au cours d'eau en 1<sup>ère</sup> partie du contrat.

**Sur les bassins Saône et Côney**, de fortes teneurs en cuivre et zinc ont été retrouvées dans les analyses de la qualité des eaux superficielles du Côney et de la Saône en 2012. L'hypothèse d'une origine issue des fonds géochimiques a été avancée. Etant donné que ces deux bassins ont un passé industriel, il est proposé de définir précisément si une origine anthropique de ces métaux est également possible.

La stratégie vise en la réalisation d'une étude en première phase qui aura pour but de déterminer la part naturelle de la part anthropique de ces métaux retrouvés dans les cours d'eau et de cibler leur origine.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
<b>Côney (88,70)</b>	Etude sur les teneurs en Cuivre et Zinc dans les eaux superficielles	P1	C-A3-01	EPTB Saône et Doubs	40 000	1
<b>Côney (70)</b>	Etude et travaux d'amélioration de la STEP de la fromagerie de Selles	P1	C-A3-02	Propriétaire privé	40 000 *	1 et 2

\* Le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet

**Sur le bassin du Côney**, un seul point noir est connu et concerne la fromagerie de Selles qui cause des nuisances au milieu récepteur. Des travaux d'amélioration de la STEP seront programmés en première partie du contrat de rivière.

- ✓ Objectifs A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages

Sur les bassins versant Apance et Côney, trois captages sont prioritaires pour la réalisation d'étude de définition des Aires d'Alimentation de Captage et du plan de lutte contre les pollutions diffuses. Cette démarche est déjà engagée sur ces trois captages.

Sur le bassin versant de l'Apance, Il s'agit du captage d'Enfonvelle (captage Grenelle) et du captage de Villars Saint Marcellin (captage SDAGE 2010-2015).

Sur le bassin versant du Côney, Il s'agit du captage d'Harol, identifié au titre du captage Grenelle.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
<b>Apance (52)</b>	Réduction des sources de pollution d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages des communes d'Enfonvelle et de Villars-Saint-Marcellin	P1	A-A4-01	Communes d'Enfonvelle et de Villars-Saint-Marcellin	72 000	1
<b>Côney (88)</b>	Réduction des sources de pollution d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages de la commune de Harol	P1	C-A4-01	Commune de Harol	9 000	1

## Volet B : Préserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels

- ✓ Objectif B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques

Les actions ciblées prioritaires sont issues des préconisations d'actions des études réalisées au cours de ces deux dernières années.

Les opérations consisteront en la réalisation :

- d'opérations classiques de restauration de cours d'eau : mise en défens des berges, replantation de ripisylve, bouturage, diversifications du lit mineur ;
- d'opérations de restauration de cours d'eau plus ambitieuse telle que le reméandrement, la recréation d'un lit naturel, la recharge sédimentaire.
- d'opérations raisonnées d'entretien de cours d'eau : élagage de branches, coupe d'arbres, retrait sélectif de bois morts, scarification d'atterrissement,...

**Concernant le bassin Saône**, la morphologie des affluents de la Saône est plutôt en bon état. Les principales problématiques sont liées à l'activité de l'élevage : l'abreuvement du bétail, le piétinement du bétail, la destruction de la ripisylve, le colmatage du lit mineur,...

Il est proposé en première phase du contrat de réaliser une opération globale de restauration classique de cours d'eau sur le ruisseau Haut Fer.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Saône (88)	Travaux de restauration morphologique et de continuité écologique du ruisseau du Haut Fer	3	S-B1-01	CC des Marches de Lorraine CC Saône Vosgienne	150 000	1 et 2
Saône (88)	Programme de restauration et d'entretien raisonné des affluents de la Saône	3	S-B1-02	CC des Marches de Lorraine CC Saône Vosgienne CC Saône et Madon	à préciser	2
Saône (88)	Restauration du ruisseau des Auges	3	S-B1-03	CC des Marches de Lorraine	38 000	2

**Concernant le bassin Apance**, les actions qui sont présentées en première phase du contrat s'appuient principalement sur le diagnostic issu de l'étude GARP. Cette étude réalisée en 2013 précise que l'Apance est le cours d'eau du bassin qui a subi les plus fortes altérations : rectification de tronçons de cours d'eau, curage du lit, aménagement de moulins. Elle cible la nécessité d'agir en priorité sur l'Apance sur le périmètre de la commune de Bourbonne-les-Bains, soit sur un peu plus de 8 kilomètres de cours d'eau, afin d'améliorer son état morphologique.

La stratégie de mise en œuvre pour la restauration morphologique de l'Apance passera par la réalisation d'une étude d'avant projet en première partie du contrat et devra aboutir à la réalisation des travaux préconisés en seconde phase du contrat. Cette étude prendra également en compte les problèmes liés aux inondations.

En seconde partie de contrat, d'autres actions seront également à mener sur les ruisseaux de Clan et de Ferrières. Elles s'appuient sur les préconisations d'actions de l'étude piscicole et astacicole ainsi que sur les préconisations d'actions de l'étude de schéma de restauration et de gestion des cours d'eau affluents de la Saône en tête de bassin. Ces actions répondront aux différents enjeux identifiés par le PDM du SDAGE qui visent à améliorer les habitats aquatiques.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Apance (52)	Etude et travaux de restauration morphologique de l'Apance	P1	A-B1-01	CC Bourbonne les Bains	220 000 *	1 et 2
Apance (52)	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de gestion de l'Apance et de ses affluents	P3	A-B1-02	CC Bourbonne les Bains	150 000	1 et 2
Apance (52)	Restauration de la ripisylve sur le ruisseau du Médet	P2	A-B1-03	CC Bourbonne les Bains	83 400	1 et 2
Apance (88)	Programme d'entretien raisonné de l'Apance à Chatillon/Saône	P3	A-B1-04	CC Saône vosgienne	15 000	2
Apance (88)	Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau de Ferrière (Ainvelle)	P2	A-B1-05	CC des Marches de Lorraine	53 000	2
Apance (88)	Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau du clan	P2	A-B1-06	CC des Marches de Lorraine	à préciser	2

\* Le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet

**Concernant le bassin du Côney**, les actions qui sont présentées en première phase du contrat s'appuient principalement sur le diagnostic issu de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin du Côney et s'attachent à développer les actions ciblées prioritaires sur les cours d'eau fortement dégradés comme sur le ruisseau de la Prairie et sur des cours d'eau dégradés plus ponctuellement comme sur le ruisseau de Reblangotte, le Côney amont à Uriménil, le ruisseau du Bagnerot. Certaines actions peuvent également provenir des préconisations d'actions de l'étude piscicole et astacicole.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Côney (70)	Etude et travaux de restauration de la morphologie du ruisseau de la Prairie	P1	C-B1-01	CC Haute Comté	30 000 *	1 et 2
Côney (88)	Restauration du Côney dans son talweg d'origine sur la commune d'Uriménil	P2	C-B1-02	CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle	40 050	1
Côney	Etude et travaux de restauration morphologique en aval de Bains-les-Bains	P2	C-B1-03	CC du Val de Vôge	30 000 *	1 et 2
Côney (88)	Restauration de la morphologie et de la continuité écologique du ruisseau de Reblangotte	P2	C-B1-04	CC de Dompierre	150 000	1
Côney (88)	Restauration de la morphologie et de la continuité écologique du ruisseau des Auriers	P2	C-B1-05	CC de Dompierre	100 000	1
Côney (70)	Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de Vouécourt	P2	C-B1-06	à préciser	10 000 *	1 et 2
Côney (70)	Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau Morte-Eau	P2	C-B1-07	CC Haute Comté	20 000 *	1 et 2
Côney (70)	Restauration des habitats aquatiques dans la traversée de Passavant-la-Rochère	P3	C-B1-08	Commune de Passavant la Rochère	22 400	1
Côney (88,70)	Programme de restauration et d'entretien raisonné des affluents du Côney	P3	C-B1-09	Collectivités	à préciser	2

\* Le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet

Certaines fiches actions pourront être réalisées en même d'une part afin de mutualiser les moyen et d'autre part afin de pouvoir bénéficier de subvention.

✓ Objectif B2 : Restaurer la continuité écologique

La restauration de la continuité écologique est la principale priorité à l'échelle du contrat de rivière.

Les opérations consisteront soit :

- en la réalisation d'aménagements sur des seuils, barrages, plans d'eau pour les rendre franchissables par les poissons et les sédiments : installations de passes à poissons, d'une rivière de contournement, gestions des vannages,...
- En la suppression partielle ou totale des ouvrages lorsque ceux-ci ne feraient l'objet de plus aucun usage.

Au vu du nombre important de linéaire de cours d'eau concerné par la problématique « continuité écologique », plus de 300 ouvrages constituant des obstacles ont pu être répertoriés à travers les études menées sur les bassins versants. Le nombre d'ouvrages est particulièrement important sur les cours d'eau du bassin versant du Cône et sur l'Ourche, un affluent de la Saône.

Une stratégie précise d'intervention a donc été définie en partenariat avec les acteurs du territoire. Cette stratégie globale, adoptée à l'échelle du contrat, consiste à prendre en compte la réglementation actuelle et à désenclaver prioritairement les cours d'eau par l'aval.

Ainsi 3 niveaux de priorités sont proposés :

- Priorité 1 : sont considérés les ouvrages concernés par une obligation réglementaire et ouvrages situés en aval du linéaire principal des cours d'eau
- Priorité 2 : sont considérés les ouvrages concernés par une obligation réglementaire et ouvrages situés en aval du linéaire secondaire des cours d'eau,
- Priorité 3 : sont considérés les ouvrages non concernés par une obligation réglementaire mais dont l'objectif de restauration de la continuité écologique est jugée opportune pour le milieu.

**Concernant le bassin Saône**, la problématique à l'échelle du bassin est hétérogène. Sur tous les affluents, à l'exception de l'Ourche, la problématique est moins forte avec seulement quelques obstacles par cours d'eau qui posent des problèmes de continuité écologique. La stratégie d'intervention se basera sur les opportunités d'actions.

Toutefois, le ruisseau l'Ourche constitue un gros point noir en termes de continuité écologique avec une quarantaine d'étangs en barrages sur ce cours d'eau et ses affluents d'un linéaire cumulé d'une vingtaine de kilomètres. La présence de ces nombreux obstacles s'explique par un passé fortement industrialisé sur l'Ourche, véritable relique d'un patrimoine passé lié à l'eau sur le bassin. La stratégie d'intervention se basera aussi sur les opportunités d'actions en se fixant comme objectif à atteindre de restaurer la continuité écologique à minima sur 5 à 6 étangs par phase du contrat de rivière.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Saône (88)	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang "les Rochottes"	P1	S-B2-01	EPTB Saône et Doubs	549 500	CR Saône
Saône (88)	Décloisonnement du ruisseau du Gras, du Pré Jolot.	P1	S-B2-02	Privés/Collectivité	200 000	1
Saône (88)	Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche	P2	S-B2-03	Privés	375 000	1
Saône (88)	Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche	P2	S-B2-04	Privés	375 000	2

**Concernant le bassin Apance**, l'enjeu principal se situe sur l'Apance et plus précisément sur la partie en aval de Bourbonne-les-Bains. Seule cette portion de cours d'eau est classée en liste 2. Au total, 6 seuils associés à des anciens moulins posent de problèmes de continuité écologique.

La stratégie d'intervention repose d'une part sur la réalisation d'une étude globale des scénarios d'aménagements sur les 5 ouvrages situés en Haute-Marne et d'autre part sur la nécessité d'aménager le premier obstacle bloquant situé à proximité de la confluence avec la Saône.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Apance (88)	Aménagement du premier obstacle à la continuité écologique sur l'Apance : aménagement du seuil du moulin de Châtillon-sur-Saône (ROE3302)	P1	A-B2-01	Privé/collectivité	70 000	1
Apance (52)	Etude de faisabilité de restauration de la continuité écologique du secteur aval de l'Apance	P1	A-B2-02	CC Bourbonne les Bains	80 000	1
Apance (52)	Travaux de restauration de la continuité écologique du secteur aval de l'Apance	P1	A-B2-03	Privés/CC Bourbonne les Bains	400 000	1

**Concernant le bassin versant du Cône**, une stratégie plus précise sera mise en œuvre du fait que tous les cours d'eau vosgiens sont inscrits en liste 2 et qu'un grand nombre de cours d'eau sont également inscrits à enjeux PDM du SDAGE. Au total, 262 ouvrages sont concernés par la problématique sur le bassin versant.

On s'attachera prioritairement à désenclaver la partie aval du Cône (FRDR693). Cinq ouvrages sont listés « lot 2 » dans le Grenelle de l'environnement et quelques démarches ont été impulsées au cours de ces deux dernières années. Il s'agit de centrales hydro-électriques qui se lancent dans les études d'avant projet visant la restauration de la continuité écologique. Il s'agit de profiter de la dynamique en cours pour faire émerger d'autres projets environnants.

On s'attachera également à reconnecter les affluents « masses d'eau » au Cône pour redonner accès aux secteurs à forte valeur patrimoniale et notamment aux frayères. L'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin du Cône a mis en évidence la présence d'obstacles dès l'aval. Il est donc proposé de cibler ces sites.

L'objectif affiché pour la première partie du contrat de rivière est de restaurer la continuité écologique à minima sur 15 de ces ouvrages, cités parmi ces fiches actions.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Côney (70)	Aménagement de 5 barrages sur la partie aval du Côney	P1	C-B2-01	Privés	600 000	1
Côney (88)	Aménagement de 2 barrages sur la partie médiane du Côney	P1	C-B2-02	Privés	400 000	1
Côney (88)	Etude d'avant projet et travaux pour l'aménagement du Moulin Cottant (ROE3684) à Fontenoy-le-Château	P1	C-B2-03	CC du Val de Vôge	150 000	1
Côney (88)	Aménagement du barrage de la Forge d'Uzemain (ROE3708) sur le Côney amont	P2	C-B2-04	Privé	95 000 à 365 000	1
Côney (88)	Aménagement des ouvrages bloquants la partie aval des masses d'eaux affluentes du Côney	P2	C-B2-05	Privé/collectivité	1000 000	1
Côney (88)	Restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux Aître, Cône	P2	C-B2-06	Privé/collectivité	70 000	1
Côney (88)	Restauration de la continuité écologique sur le Côney amont	P2	C-B2-07	Privé/collectivité	80 000	1
Côney (88)	Aménagement de 3 ouvrages sur le Récourt	P2	C-B2-08	Privé/collectivité	70 000	1
Côney (88)	Ouvrage dans la traversée de Fontenoy le Château	P2	C-B2-09	Privé/collectivité	50 000	1
Côney (70)	Aménagement d'un ouvrage en aval du ruisseau de morillon	P3	C-B2-10	Privé/collectivité	50 000	1
Côney	Reconnexion du ruisseau de Francogney au Côney par la création d'un passage sous le canal des Vosges	P2	C-B2-11	à préciser	120 000	2
Côney	Aménagement de 2 ouvrages sur le ruisseau des Arsondieux	P3	C-B2-12	Privé/collectivité	à préciser	2
Côney	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Jeandain	P3	C-B2-13	Privé/collectivité	à préciser	2
Côney	Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau des Colnots	P3	C-B2-14	Privé/collectivité	à préciser	2
Côney	Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau de Thiérouze	P3	C-B2-15	Privé/collectivité	à préciser	2
Côney	Aménagement du seuil de la prise d'eau du Moulin de la Ricane	P3	C-B2-16	Privé/collectivité	22 000	2
Côney	Aménagement de plusieurs plans d'eau sur le ruisseau de Falvinfoing	P3	C-B2-17	Privé/collectivité	à préciser	2

Certaines fiches actions pourront être réalisées en même temps afin de mutualiser les moyens et d'autre part afin de pouvoir bénéficier de subventions.

**Une action transversale** a également été prévue, afin de pouvoir palier à un manque de maîtrise d'ouvrage pour des opérations liées à de petits ouvrages.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Transversal	Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur 5 petits ouvrages (88, 70,52)	P2	B2-01	Fédérations de Pêches	80 000	1

✓ Objectif B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables

Aucun inventaire précis, n'a été réalisé à ce jour le périmètre de la Tête de bassin de la Saône. Des données issues d'études précédentes et anciennes, identifient des zones humides. La DDT a également réalisé une étude par photo-interprétations de zones humides potentielles.

Il est proposé de faire un bilan des données disponibles, de les compiler, de vérifier l'existence de ces zones humides et de définir des priorités de gestion afin de pouvoir engager en seconde partie du contrat des actions de préservation et de gestion

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Transversal	Identification d'un réseau de zones humides et d'annexes aquatiques prioritaires et élaboration d'une stratégie de gestion	P2	B3-01	Fédération de pêche ? CSL ? EPTB Saône et Doubs ?	80 000	1

Sur le bassin versant du Cône, deux étangs situés en tête de bassin du ruisseau du Francogney font l'objet d'une démarche de protection au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général des Vosges. Il est proposé de gérer ces plans d'eau de façon à les préserver et à réduire leur impact sur le cours d'eau.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Cône (88)	Acquisition de 2 étangs et élaboration d'un plan de gestion	P2	C-B3-01	CSL 88	155 000	1

✓ Objectif B4 : Gérer les plans d'eau

La problématique associée aux plans d'eau est hétérogène à l'échelle du périmètre du contrat.

Cette problématique est peu présente sur le bassin Apace. Elle est **prédominante sur le bassin du Cône**. Sur la plupart des cours d'eau du bassin Cône (excepté pour le Cône aval, le ruisseau de la Prairie, et le ruisseau des cailloux) de nombreux plans d'eau sont situés en barrage et/ou en dérivation de cours d'eau. Au delà de la problématique de la continuité écologique, la réalisation de deux stages sur cette thématique a permis de mettre en évidence l'impact potentiel des ces plans d'eau sur les cours d'eau. Les principaux facteurs de dégradation sont de mauvaises pratiques de gestion (peu à pas de vidange, peu à pas d'assec, des vidanges rapides,...), le type d'ouvrage de surverse et de vidange, leur localisation sur le cours d'eau. Cette problématique est également **prédominante sur l'Ourche** du fait de son passé industrialisé, mais elle n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique.

La stratégie consiste dans la première partie du contrat à aborder cette problématique en communiquant et en sensibilisant pour l'adhésion à de meilleures pratiques de gestion des plans d'eau. Une seconde porte d'entrée consiste à rétablir la continuité écologique pour les plans d'eau situés en barrage sur les cours d'eau classés en liste 2 et d'en profiter pour mettre en place des aménagements et équipements adaptés

visant à réduire l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau : mise en place de moine, mise en place d'ouvrage de surverse, mise en place de senne,...

Il convient également de proposer aux propriétaires de plans d'eau ayant un impact, qu'il soit en barrage ou en dérivation de cours d'eau, la mise en place d'équipements adaptés.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Transversal	Acquisition de matériel pour une meilleure gestion des plans d'eau pour les membres de l'association « les Eaux de la Vallée de l'Ourche »	P1	B4-01	Association « les Eaux de la Vallée de l'Ourche »	30 000	1

✓ Objectif B5 : Gestion coordonnée des ouvrages

Cette problématique est présente uniquement sur le bassin du Côney au niveau du Côney et du ruisseau du sept pêcheurs.

Le fonctionnement hydrologique du ruisseau du Sept Pêcheurs est perturbé par la présence du canal des Vosges en rive droite et notamment par les nombreuses prises d'eau et de surverses entre le canal et le cours d'eau qui peuvent induire des désordres d'ordre physico-chimique et biologique.

La stratégie consiste durant la première partie du contrat à étudier les possibilités pour mettre en place une meilleure gestion des échanges d'eau entre le canal et le ruisseau afin d'assurer d'une part le débit minimum biologique et d'autre part de limiter l'impact thermique des eaux du canal qui se rejettent dans le ruisseau.

Le fonctionnement hydrologique du Côney est perturbé. Le niveau d'eau du Côney fluctue, certainement lié à une microcentrale qui fonctionne en éclusé.

La stratégie proposée consiste à lancer un diagnostic de fonctionnement des ces installations afin de pouvoir mettre en évidence les dysfonctionnements hydrologiques de ce cours d'eau. Le but étant d'arriver à mettre en place sur le Côney, une gestion coordonnée de ces ouvrages.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Côney (88)	Mettre en place une meilleure gestion des ouvrages de surverse du canal des Vosges	P1	C-B5-01	à préciser	20 000	1
Côney (88,70)	Etude visant à mettre en place une meilleure gestion des ouvrages sur le Côney	P1	C-B5-02	EPTB Saône et Doubs ?	30 000	1

## Volet C : Prendre en compte le risque inondation et réduire l'impact des crues

Sur le périmètre du contrat de rivière, certaines communes sont sensibles aux risques d'inondations. Il est proposé que le contrat de rivière les assiste si nécessaire dans la réalisation de plan communaux de sauvegarde, la réalisation de diagnostic de réduction de la Vulnérabilité. Il est également proposé de prendre en compte ce risque lorsque des travaux de restauration des milieux naturels seront engagés et de proposer en parallèle de ces opérations de restauration, des actions permettant de limiter les risques liés aux inondations.

Enfin, il sera rappelé la nécessité de prendre en compte ce risque dans les divers documents d'urbanisme.

### ✓ Objectif C1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Transversal	Réaliser des plans communaux de sauvegarde	1	C1-01	Collectivités	à préciser	1
Transversal	Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des biens	1	C1-02	Collectivités	à préciser	1

### ✓ Objectif C2 : Informer et sensibiliser sur les risques

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Transversal	Prendre en compte les risques liés aux inondations dans les documents d'urbanisme.	1	C2-01	Collectivités	à préciser	1

## Volet D : Gestion durable, concertée et globale de l'Eau

### ✓ Objectif D1 : Animation, communication et sensibilisation

Afin d'informer et de valoriser sur les actions du contrat, il est prévu de réaliser plusieurs supports de communication : guides, chroniques, articles de presse, rencontres sur la réalisation de projet, journées de retour d'expérience, journées de formations techniques, sensibilisation du public aux problématiques de l'Eau,...

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
<b>Transversal</b>	Création d'un guide technique concernant les bonnes pratiques pour la gestion des étangs	P1	D1-01	EPTB Saône et Doubs	5 000	1
<b>transversal</b>	Création d'un guide technique sur l'entretien des cours d'eau non domaniaux et la réglementation des travaux en rivière	P1	D1-02	EPTB Saône et Doubs	5 000	1
<b>Transversal</b>	Chronique de la Tête de bassin de la Saône	P1	D1-03	EPTB Saône et Doubs	15 000	1
<b>transversal</b>	Sensibilisation des Scolaires	P2	D1-04	Association (Eau d'ICI/Je parraine ma rivière)	70 000	1
<b>Transversal</b>	Journées techniques de formation et retour d'expérience	P1	D1-05	EPTB Saône et Doubs	30 000	1
<b>transversal</b>	Elaboration de 2 plaquettes présentant le contrat de rivière et son avancement	P1	D1-06	EPTB Saône et Doubs	10 000	1
<b>Transversal</b>	Chronique de la Tête de bassin de la Saône	P1	D1-07	EPTB Saône et Doubs	15 000	2
<b>transversal</b>	Journées techniques de formation et retour d'expérience	P1	D1-08	EPTB Saône et Doubs	30 000	2
<b>transversal</b>	Elaboration d'une plaquette présentant le bilan du contrat de rivière	P1	D1-09	EPTB Saône et Doubs	5 000	2

### ✓ Objectif D2 : Patrimoine lié à l'eau et mise en valeur des milieux aquatiques

Ces actions consistent à mettre en valeur les milieux aquatiques et le patrimoine bâti lié à l'eau présent sur le périmètre du contrat.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
<b>Transversal</b>	Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau	2	D2-01	Associations / Collectivités	10 000 *	2
<b>transversal</b>	Sortie petit et grand public sur des thématiques associées au patrimoine historique et naturel lié à l'eau	3	D2-02	Associations / Collectivités	15 000	2

✓ Objectif D3 : Suivi et bilan du contrat de rivière

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre des actions du contrat et d'apporter une assistance aux maîtres d'ouvrages potentiels, il s'agit de renouveler le poste de chargée de mission du contrat.

Un tableau de bord sera réalisé afin de pouvoir suivre l'avancement des actions du contrat. Enfin, afin de suivre l'évolution de l'état écologique et chimique des cours d'eau, divers suivis seront mis en œuvre lors de la dernière année de mise en œuvre du contrat de rivière : suivis qualité des eaux superficielles, suivis piscicoles.

Bassin versant	Projets	priorité	N° de la fiche	Maître d'ouvrage potentiel	Coût € HT	Phase du contrat
Transversal	Poste de chargée de mission du contrat de rivière	P1	D3-01	EPTB Saône et Doubs	165 000	1
Transversal	Réalisation de l'étude bilan à mi-parcours du contrat de rivière	P1	D3-02	EPTB Saône et Doubs	50 000	1
Transversal	Elaboration d'un tableau de bord	P1	D3-03	EPTB Saône et Doubs	0	1
Transversal	Poste de chargée de mission du contrat de rivière	P1	D3-04	EPTB Saône et Doubs	165 000	2
Transversal	Réalisation de l'étude bilan du contrat de rivière	P1	D3-05	EPTB Saône et Doubs	50 000	2
Transversal	Suivi qualité des eaux superficielles	P1	D3-06	EPTB Saône et Doubs	60 000	2
Transversal	Suivi piscicole	P1	D3-07	Fédérations de pêche	60 000	2

### 3. Montants financiers

Les montants de la seconde phase du contrat (2018-2020) ne seront pas intégrés au présent contrat du fait d'un manque de connaissance sur les coûts de nombreuses fiches actions.

Le montant financier global pour la première phase du contrat (2015-2017) est estimé à **8 862 450 € HT** soit **10 634 940 € TTC**.

Le tableau ci-dessous répartit les montants par volets et par orientations :

VOLET A	PRESERVER ET RESTAURER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU	MONTANT TOTAUX (€ HT)	TOTAL (€ HT)	MONTANT TOTAUX (€ TTC)	TOTAL (€ TTC)	%
A1	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET DES COLLECTIVITES	4 070 000	4 291 000	4 884 000	5 149 200	48,4%
A2	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	60 000		72 000		
A3	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE	80 000		96 000		
A4	PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU BRUTE NECESSAIRES A L'ALIMENTATION DES CAPTAGES	81 000		97 200		
VOLET B	PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX NATURELS	MONTANT € HT	TOTAL € HT	MONTANT TOTAUX (€ TTC)	TOTAL (€ TTC)	%
B1	RESTAURER LES FONCTIONNALITES MORPHO-ECOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES	581 450	4 221 450	697 740	5 065 740	47,6%
B2	RESTAURER LA CONTINUTE ECOLOGIQUE	3 325 000		3 990 000		
B3	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES	235 000		282 000		
B4	GERER LES PLANS D'EAU	30 000		36 000		
B5	GESTION COORDONNEE DES OUVRAGES	50 000		60 000		
VOLET D	GESTION DURABLE, CONCERTEE ET GLOBALE DE L'EAU	MONTANT € HT	TOTAL € HT	MONTANT TOTAUX (€ TTC)	TOTAL (€ TTC)	%
D1	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	135 000	350 000	162 000	420 000	3,9%
D2	PATRIMOINE LIE A L'EAU	x		x		
D3	SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE	215 000		258 000		
BILAN FINANCIER DE LA PHASE 1			8 862 450 € HT	10 634 940 € TTC	100%	

Tableau 3 : Bilans financiers du contrat de rivière

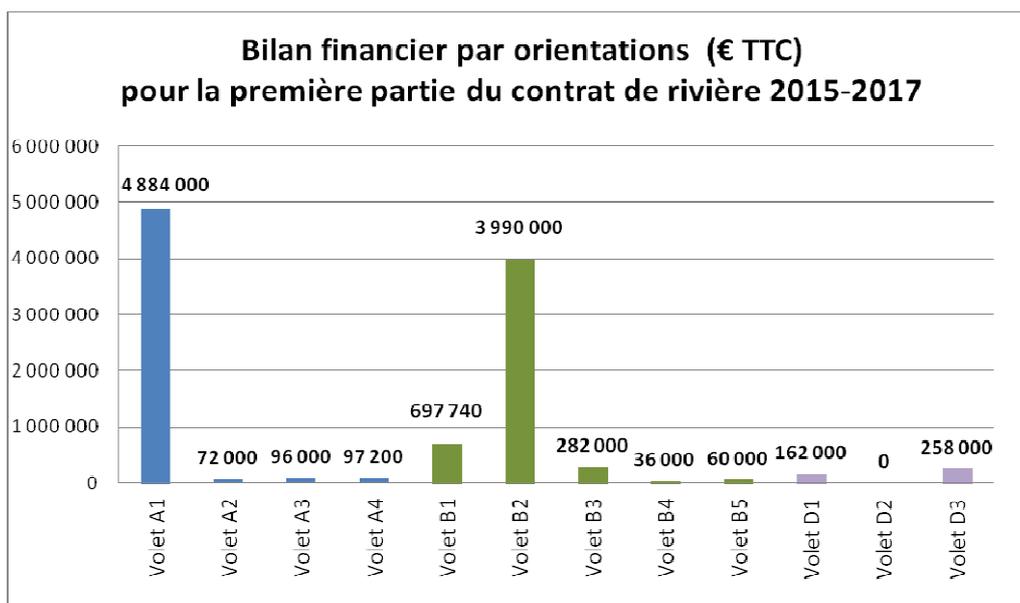


Figure 1 : Répartition des montants totaux par objectifs du contrat de rivière pour la phase 1

Le tableau ci-dessous synthétise les subventions attendues pour les années 2015, 2016 et 2017 auprès des principaux financeurs :

	Agence de l'Eau RM (€ HT)	CG88 (€ HT)	CG52 (€ HT)	IND (€ HT) (CG70, CG88, CG52, autres)
2015	1 796 890 à 2 228 640	30 000 à 78 000	160 000	244 500
2016	2 115 750 à 2 443 000	34 000 à 163 000	217 100	297 000
2017	686 900 à 700 900	27 000 à 41 000	17 100	272 220
TOTAL par financeur (€ HT)	4 599 540 à 5 372 540	91 000 à 282 000	394 200	813 720
TOTAL (%)	51% à 61 %	1% à 3%	5%	9%
TOTAL (%)	66% à 78 %			

IND : financeurs à déterminer

Un récapitulatif des actions par bassin versant est présent en annexe 1.

Le détail des montants financiers et des subventions attendues sont disponibles en annexe 2 et 3.

Les montants indiqués sur les fiches actions et ci après sont des estimations prévisionnelles. Elles pourront être ajustées par la suite, selon le résultat des phases d'études préalables ou selon le montant réel des travaux.

## ANNEXE 1

### Récapitulatif des fiches actions du contrat de rivière par bassin versant (2015-2021)

# Bassin versant Saône

(Affluents de la Saône)

Intitulé de l'action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Commune	N° de fiche	Priorité	Coût €HT	Phase du contrat	Page
<b>Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités</b>							
Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine	CC des Marches de Lorraine	Isches	S-A1-01	3	25 000	1	11
Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin Saône Amont	CC des Marches de Lorraine CC du pays de Saône et Madon	Toutes	S-A1-02	1	960 000	1	13
<b>Volet A2 : lutter contre les pollutions d'origine agricole</b>							
Etude complémentaire à la définition des enjeux agricoles sur le BV Saône amont	Chambre d'Agriculture /EPTB Saône et Doubs	Toutes	S-A2-01	1	60 000	1	16
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique du ruisseau de Haut Fer	CC des Marches de Lorraine CC de la Saône Vosgienne	Mont-les-Lamarche, Isches, Fouchécourt, les Thons, Fignéville	S-B1-01	3	150 000	1 et 2	19
<b>Volet B2 : Restaurer la continuité écologique</b>							
Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang "les Rochottes" (ROE3290)	EPTB Saône et Doubs	Bonvillet	S-B2-01	1	549 500	1	22
Décloisonnement des ruisseaux du Gras et du Pré Jolot	Collectivités/ Privés	Viviers-le-Gras, Regnéville	S-B2-02	1	200 000	1	24
Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche	Privés	Claudon, Hennezel	S-B2-03	2	375 000	1	26

<b>Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestiques et des collectivités</b>							
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Bleurville	Commune de Bleurville	Bleurville	S-A1-03	3	1 763 000	2	29
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Programme de restauration et d'entretien raisonné des affluents de la Saône	CC des Marches de Lorraine CC de la Saône Vosgienne CC Saône et Madon	Toutes	S-B1-02	3	à préciser	2	32
Restauration du ruisseau des Auges	CC des Marches de Lorraine	Sérocourt	S-B1-03	3	38 000	2	34
<b>Volet B2 : Restaurer la continuité écologique</b>							
Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche	Privés	Claudon, Hennezel	S-B2-04	2	375 000	2	37

 Fiche action faisant l'objet d'une bonification/contrepartie/aide spécifique de subvention de l'AERMC

Le coût de la fiche action S-B1-01 a été réparti par thématique dans les tableaux financiers

## Bassin versant de l'Apance

Intitulé de l'action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Commune	N° de fiche	Priorité	Coût €HT	Phase du contrat	Page
<b>Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités</b>							
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Fresnes-sur-Apance	CC de Bourbonne-les-Bains	Fresnes-sur-Apance	A-A1-01	1	800 000	1	11
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Villars-Saint-Marcellin	CC de Bourbonne-les-Bains	Villars-Saint-Marcellin	A-A1-02	3	700 000	1	13
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Genrupt	CC de Bourbonne-les-Bains	Genrupt	A-A1-03	1	300 000	1	15
Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine	CC des Marches de Lorraine	Senaide, Ainvelle	A-A1-04	3	25 000	1	17
<b>Volet A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages</b>							
Réduction des sources de pollutions d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages des communes d'Enfonvelle et de Villars-Saint-Marcellin	Communes	Enfonvelle, Villars-Saint-Marcellin	A-A4-01	1	72 000	1	20
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Etude et travaux de restauration morphologique et hydraulique de l'Apance *	CC de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains	A-B1-01	1	220 000*	1 et 2	23
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de gestion de l'Apance et de ses affluents	CC de Bourbonne-les-Bains	Toutes	A-B1-02	3	150 000	1 et 2	25
Restauration de la ripisylve sur le ruisseau du Médet	CC de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains, Serqueux	A-B1-03	2	83 400	1 et 2	27
<b>Volet B2 : Restaurer la continuité écologique</b>							
Aménagement du premier obstacle à la continuité écologique sur l'Apance	Privé/Collectivité	Chatillon/Saône	A-B2-01	1	70 000	1	30
Etude de faisabilité de restauration de la continuité écologique du secteur aval de l'Apance	CC de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains, Villars Saint-Marcellin, Fresnes/Apance, Enfonvelle	A-B2-02	1	80 000	1	32
Travaux de restauration de la continuité écologique du secteur aval de l'Apance	Privé/CC de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains, Villars Saint-Marcellin, Fresnes/Apance, Enfonvelle	A-B2-03	1	400 000	1	34
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Programme d'entretien raisonné de l'Apance à Châtillon-sur-Saône	CC Saône Vosgienne	Châtillon-sur-Saône	A-B1-04	P3	15 000	2	41
Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau de Ferrière (Ainvelle)	CC Marches de Lorraine ?	Ainvelle	A-B1-05	P2	53 000	2	39
Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau du clan	CC Marches de Lorraine ?	Senaide	A-B1-06	P2	à préciser	2	37

\* Le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet

Fiche action faisant l'objet d'une bonification/contrepartie/aide spécifique de subvention de l'AERMC

## Bassin versant de Côney

Intitulé de l'action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Commune	N° de fiche	Priorité	Coût €HT	Phase du contrat	Page
<b>Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités</b>							
Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin versant du Côney	Collectivités	Toutes	C-A1-01	1	1 200 000	1	11
Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château : réactualisation du SDA et zonage	Commune de Fontenoy-le-Château	Fontenoy-le-Château	C-A1-02	2	20 000	1	13
Mise en place de plans de désherbage communaux sur les communes de Vauvillers et d'Alaincourt	Collectivité	Vauvillers et d'Alaincourt	C-A1-03	1	40 000	1	15
<b>Volet A3 : lutter contre les pollutions d'origine industrielle</b>							
Etude sur les teneurs en Cuivre et Zinc dans les eaux superficielles	EPTB Saône et Doubs	Toutes	C-A3-01	1	40 000	1	18
Etude et travaux d'amélioration de la STEP de la fromagerie de Selles*	Privé	Selles	C-A3-02	1	40 000	1	20
<b>Volet A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages</b>							
Réduction des sources de pollutions d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages de la commune de Harol	Commune de Harol	Harol	C-A4-01	1	9 000	1	23
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de la Prairie (APD et maîtrise d'œuvre)	CC Haute Comté	Alaincourt	C-B1-01	1	30 000 *	1 et 2	26
Restauration du Côney dans son talweg d'origine	CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle	Uriménil	C-B1-02	2	40 050	1	28
Etude et travaux de restauration morphologique du Bagnerot en aval de Bains-les-Bains	CC du Val de Vôge	Bains-les-Bains	C-B1-03	2	30 000 *	1	30
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau de Reblangotte	CC du Secteur de Dompaire	Charmois-l'Orgueilleux	C-B1-04	2	150 000	1	32
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau des Aurières	CC du Secteur de Dompaire	Charmois-l'Orgueilleux	C-B1-05	2	100 000	1	34
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de Vouécourt	à préciser	Corre, Vouécourt	C-B1-06	2	10 000 *	1 et 2	36
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau Morte-Eau	CC de la Haute Comté	Passavant-la-Rochère	C-B1-07	2	20 000 *	1 et 2	38
Restauration des habitats aquatiques dans la traversée de Passavant-la-Rochère	Commune de Passavant-la-Rochère	Passavant-la-Rochère	C-B1-08	3	22 400	1	40
<b>Volet B2 : Restaurer la continuité écologique</b>							
Aménagement de 5 barrages sur la partie aval du Côney	Privé	Corre, Selles, pont du Bois, Ambieville	C-B2-01	1	600 000	1	43
Aménagement de 2 barrages sur la partie médiane du Côney	Privé	Fontenoy-le-Château, Bains les Bains	C-B2-02	1	400 000	1	45
Etude d'avant projet et travaux pour l'aménagement du Moulin Cottant (ROE3684) à Fontenoy-le-Château	CC du Val de Vôge	Fontenoy-le-Château	C-B2-03	1	150 000	1	47
Aménagement du barrage de la Forge d'Uzemain (ROE3708) sur le Côney amont	Privé/collectivité	Uzemain	C-B2-04	2	95 000 à 3650 000	1	49
Aménagement des ouvrages bloquants la partie aval des masses d'eaux affluentes du Côney	Privé/collectivité	Fontenoy-le-Château, Bains les Bains, Trémonzey, Montmotier	C-B2-05	2	100 000	1	51
Restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux Aître et Cône	Privé/collectivité	Xertigny, Uzemain	C-B2-06	2	70 000	1	53
Restauration de la continuité écologique sur le Côney amont	Privé/collectivité	Uzemain, Uriménil, Dounoux	C-B2-07	2	80 000	1	55
Aménagement de 3 ouvrages sur le Récourt	Privé/collectivité	La Chapelle-aux-Bois	C-B2-08	2	70 000	1	57
Aménagement d'un seuil dans la traversée de Fontenoy-le-château	Privé/collectivité	Fontenoy-le-Château	CB2-09	2	50 000	1	59
Aménagement d'un ouvrage en aval du ruisseau de morillon	Privé/collectivité	Pont-du-Bois	CB2-10	3	25 000	1	61
<b>Volet B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables</b>							
Acquisition de 2 étangs et élaboration d'un plan de gestion	CSL 88	Charmois-l'Orgueilleux	C-B3-01	1	155 000	1	64
<b>Volet B5 : Gestion coordonnée des ouvrages</b>							
Mettre en place une meilleure gestion des ouvrages de surverse du canal des Vosges sur le ruisseau des Sept Pêcheurs	à préciser	Girancourt, Uzemain	C-B5-01	1	20 000	1	67
Etude visant à mettre en place une meilleure gestion des ouvrages sur le Côney	EPTB Saône et Doubs ?	-	C-B5-02	1	30 000	1	69

<b>Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestiques et des collectivités</b>							
Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château	Fontenoy-le-Château	Fontenoy-le-Château	C-A1-04	2	à préciser	2	72
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Programme de restauration et d'entretien raisonné des affluents du Côney	Collectivités	Collectivités	C-B1-09	3	à préciser	2	75
<b>Volet B2 : Restaurer la continuité écologique</b>							
Reconnexion du ruisseau de Francogney au Côney par la création d'un passage sous le canal des Vosges	à préciser	Harsault	C-B2-11	2	120 000	2	78
Aménagement de 2 ouvrages sur le ruisseau des Arsondieux	Privé/collectivité	Fontenoy-le-Château	C-B2-12	3	à préciser	2	80
Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Jeandain	Privé/collectivité	Les Voivres	C-B2-13	3	à préciser	2	82
Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau des Colnots	Privé/collectivité	Uzemain	C-B2-14	3	à préciser	2	84
Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau de Thiérouze	Privé/collectivité	Uzemain	C-B2-15	3	à préciser	2	86
Aménagement du seuil de la prise d'eau du Moulin de la Ricane	Privé/collectivité	Harsault	C-B2-16	3	22 000	2	88
Aménagement de plusieurs plans d'eau sur le ruisseau de Falvinfoing	Privé/collectivité	Trémonzey	C-B2-16	3	à préciser	2	90

\* Le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet

Fiche action faisant l'objet d'une bonification/contrepartie/aide spécifique de subvention de l'AERMC

Les coûts des fiches actions C-B1-04 et C-B1-05 ont été réparti par thématique dans les tableaux financiers.

## Fiches actions transversales

Intitulé de l'action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Commune	N° de fiche	Priorité	Coût EHT	Phase du contrat	Page
<b>Volet B2 : Restaurer la continuité écologique</b>							
Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur 5 petits ouvrages (88, 70, 52)	Fédérations de Pêche	Toutes	B2-01	P2	80 000	1	11
<b>Volet B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables</b>							
Identification d'un réseau de zones humides et d'annexes aquatiques prioritaires et élaboration d'une stratégie de gestion	CEN/EPTB Saône et Doubs/Fédérations de Pêche	Toutes	B3-01	P2	80 000	1	14
<b>Volet B4 : Gérer les plans d'eau</b>							
Acquisition de matériel pour une meilleure gestion des plans d'eau pour les membres de l'association de « les Eaux de la Vallée de l'Ourche »	Association de « les Eaux de la Vallée de l'Ourche »	Toutes (Saône et Cône)	B4-01	P1	30 000	1	17
<b>Volet C1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes</b>							
Réaliser des plans communaux de sauvegarde	Collectivités	Toutes	C1-01	P1	-	1	20
Réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des biens	Collectivités	Toutes	C1-02	P1	-	1	22
<b>Volet C2 : Informer et sensibiliser sur les risques</b>							
Prendre en compte les risques liés aux inondations dans les documents d'urbanismes	Collectivités	Toutes	C2-01	P1	-	1	25
<b>Volet D1 : Animation, communication et sensibilisation</b>							
Création d'un guide technique concernant les bonnes pratiques pour la gestion des étangs	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-01	P1	5 000	1	28
Création d'un guide technique sur l'entretien des cours d'eau non domaniaux et la réglementation des travaux en rivière	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-02	P1	5 000	1	30
Chronique de la Tête de bassin de la Saône	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-03	P1	15 000	1	32
Sensibilisation des Scolaires	Associations (Eau d'ICI/Je parraine ma rivière) ?	Toutes	D1-04	P2	70 000	1	34
Journées techniques de formation et retour d'expérience	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-05	P1	30 000	1	36
Elaboration de 2 livrets présentant le contrat de rivière et son avancement	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-06	P1	10 000	1	38
<b>Volet D3 : Suivi et bilan à mi-parcours du contrat de rivière</b>							
Poste de chargé de mission du contrat de rivière	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D3-01	P1	165 000	1	41
Réalisation de l'étude bilan à mi-parcours du contrat de rivière	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D3-02	P1	50 000	1	43
Elaboration d'un tableau de bord	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D3-03	P1	0	1	45

<b>Volet D1 : Animation, communication et sensibilisation</b>							
Chronique de la Tête de bassin de la Saône	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-07	P1	15 000	2	48
Journées techniques de formation et retour d'expérience	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-08	P1	30 000	2	50
Elaboration d'une plaquette présentant le bilan du contrat de rivière	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D1-09	P1	5 000	2	52
<b>Volet D2 : Patrimoine lié à l'eau et mise en valeur des milieux aquatiques</b>							
Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau	Collectivités/associations	Toutes	D2-01	P1	10 000 *	2	55
Sortie petit et grand public sur des thématiques associées au patrimoine historique et naturel lié à l'eau	Collectivités/associations	Toutes	D2-02	P1	15 000	2	57
<b>Volet D3 : Suivi et bilan à mi-parcours du contrat de rivière</b>							
Poste de chargé de mission du contrat de rivière	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D3-04	P1	165 000	2	60
Réalisation de l'étude bilan du contrat de rivière	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D3-05	P1	50 000	2	62
Suivi qualité des eaux superficielles	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D3-06	P1	60 000	2	64
Suivi qualité piscicole	EPTB Saône et Doubs	Toutes	D3-07	P1	60 000	2	66

\* Le coût des travaux n'est pas estimé à ce jour.

Fiche action faisant l'objet d'une bonification/contrepartie/aide spécifique de subvention de l'AERMC

## ANNEXE 2

Détail des montants financiers et des subventions  
par orientation et par année (2015-2017)  
à l'échelle du contrat de rivière

Volet thématique	Nombre de fiches actions	Coût total prévisionnel € HT	2015									2016									2017									Total subvention AERM C 2015-2017	Total bonus 2015-2017	Enveloppe SUR	Total subvention CG88	Total subvention CG52	Total subvention IND	Total subvention CG70	Total subvention Région FC
			Coût prévisionnel € HT	AERMC Aide classique (1)	Bonus AERMC (2)	SUR (3)	CG 88	CG 70	CG 52	Région FC	IND	Coût prévisionnel € HT	AERMC Aide classique (1)	Bonus AERMC (2)	SUR (3)	CG 88	CG 70	CG 52	Région FC	IND	Coût prévisionnel € HT	AERMC Aide classique (1)	Bonus AERMC (2)	SUR (3)	CG 88	CG 70	CG 52	Région FC	IND								
volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestiques et des collectivités	9	4 070 000	1 595 000	571 500		160 000	(4)	(4)	160 000	0	211 500	1 735 000	394 500	210 000	200 000	(4)	(4)	200 000		211 500	740 000	308 500			(4)	(4)	0	0	211 500	1 844 500	210 000	360 000	(4)	360 000	634 500	(4)	0
volet A2 : Lutter contre les pollutions d'origine agricole	1	60 000										60 000	30 000			(4)				18 000	0								30 000	0	0	(4)	0	18 000	0	0	
volet A3 : Lutter contre les pollutions d'origine industrielle	2	80 000	40 000	28 000								40 000	20 000			(4)	(4)		(4)	12 000	0								48 000	0	0	(4)	0	12 000	(4)	(4)	
volet A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages	2	81 000	27 000	21 600								27 000	21 600							0	27 000	21 600							64 800	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Synthèse des coûts du volet A : préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau</b>	<b>14</b>	<b>4 291 000</b>	<b>1 662 000</b>	<b>621 100</b>		<b>160 000</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>160 000</b>	<b>0</b>	<b>211 500</b>	<b>1 862 000</b>	<b>466 100</b>	<b>210 000</b>	<b>200 000</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>241 500</b>	<b>767 000</b>	<b>330 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>211 500</b>	<b>1 987 300</b>	<b>210 000</b>	<b>360 000</b>	<b>(4)</b>	<b>360 000</b>	<b>664 500</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques	12	581 450	61 300	30 650	16 390	0	2 000	0	0	0	0	400 000	183 000	104 400	0	8 000	(4)	17 100	(4)	1 500	120 150	42 075	17 725	0	8 000	(4)	17 100	(4)	5 220	394 240	138 515	0	18 000	34 200	6 720	(4)	(4)
volet B2 : Restaurer la continuité écologique	17	3 325 000	1 607 500	845 250 à 1 277 000	0	0	9 000 à 57 000	(4)	0	(4)	7 500	1 432 500	804 750 à 1 132 000	0	0	14 000 à 143 000	0	0	0	0	285 000	195 000 à 209 000	0	0	19 000 à 33 000	0	0	0	1 845 000 à 2 618 000	0	0	42 000 à 233 000	0	7 500	(4)	(4)	
volet B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables	2	235 000	95 000	76 000	0	0	19 000	0	0	0	0	100 000	68 000	0	0	12 000	(4)	(4)	(4)	12 000	40 000	20 000	0	0	(4)	(4)	(4)	(4)	12 000	164 000	0	0	31 000	0	24 000	(4)	(4)
volet B4 : Gérer les plans d'eau	1	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	4 500	0	0	0	0	0	0	15 000	0	4 500	0	0	0	0	0	9 000	9 000	0	0	0	0	0	0	0
volet B5 : Gestion coordonnée des ouvrages	2	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	25 000	0	0	(4)	(4)	0	(4)	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	0	(4)	0	15 000	(4)	(4)	
<b>Synthèse des coûts du volet B : préserver et restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques</b>	<b>34</b>	<b>4 221 450</b>	<b>1 763 800</b>	<b>951 900 à 1 383 650</b>	<b>16 390</b>	<b>0</b>	<b>30 000 à 78 000</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>7 500</b>	<b>1 997 500</b>	<b>1 080 750 à 1 408 000</b>	<b>108 900</b>	<b>0</b>	<b>34 000 à 163 000</b>	<b>(4)</b>	<b>17 100</b>	<b>(4)</b>	<b>28 500</b>	<b>460 150</b>	<b>257 075 à 271 075</b>	<b>22 225</b>	<b>0</b>	<b>27 000 à 41 000</b>	<b>17 100</b>	<b>17 220</b>	<b>2 437 240 à 3 210 240</b>	<b>147 515</b>	<b>0</b>	<b>91 000 à 282 000</b>	<b>34 200</b>	<b>53 220</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>		
volet C1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	2	-																																			
volet C2 : Informer et sensibiliser sur les risques	1	-																																			
<b>Synthèse des coûts du volet C : prendre en compte le risque d'inondation et réduire l'impact des crues en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau</b>	<b>3</b>	<b>-</b>																																			
volet D1 : Animation, communication et sensibilisation	6	135 000	40 000	15 000	5 000	0	(4)	(4)	(4)	(4)	9 000	45 000	7 500	15 000	0	(4)	(4)	(4)	(4)	10 500	50 000	10 000	15 000		(4)	(4)	(4)	(4)	12 000	67 500	35 000		(4)	(4)	31 500	(4)	(4)
volet D3 : Suivi et bilan à mi-parcours du contrat	3	215 000	55 000	27 500	0	0	(4)	(4)	(4)	(4)	16 500	55 000	27 500	0	0	(4)	(4)	(4)	(4)	16 500	105 000	52 500	0		(4)	(4)	(4)	(4)	31 500	107 500	0		(4)	(4)	64 500	(4)	(4)
<b>Synthèse des coûts du volet D : gestion durable et concertée de l'eau</b>	<b>9</b>	<b>350 000</b>	<b>95 000</b>	<b>42 500</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>25 500</b>	<b>100 000</b>	<b>35 000</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>					<b>27 000</b>	<b>155 000</b>	<b>62 500</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>43 500</b>	<b>175 000</b>	<b>35 000</b>		<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>96 000</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>8 862 450</b>	<b>3 520 800</b>	<b>1 615 500 à 2 047 250</b>	<b>21 390</b>	<b>160 000</b>	<b>30 000 à 78 000</b>	<b>(4)</b>	<b>160 000</b>	<b>(4)</b>	<b>244 500</b>	<b>3 959 500</b>	<b>1 581 850 à 1 909 100</b>	<b>333 900</b>	<b>200 000</b>	<b>34 000 à 163 000</b>	<b>(4)</b>	<b>217 100</b>	<b>(4)</b>	<b>297 000</b>	<b>1 382 150</b>	<b>649 675 à 663 675</b>	<b>37 225</b>	<b>0</b>	<b>27 000 à 41 000</b>	<b>(4)</b>	<b>17 100</b>	<b>(4)</b>	<b>272 220</b>	<b>4 559 540 à 5 372 540</b>	<b>392 515</b>	<b>360 000</b>	<b>91 000 à 282 000</b>	<b>394 200</b>	<b>813 720</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>

IND : financeurs à déterminer

(1) aide classique de l'AERMC

(2) bonus appliquée sur certaines opérations en contrepartie d'autres opérations répondant aux enjeux du PDM du SDAGE

(3) enveloppe du fond de "Solidarité urbain Rural" (SUR), sous réserve de l'accord du département concerné (CG88, CG70, CG52)

(4) participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits

4 559 540 à 5 372 540	1 298 920 à 1 489 920
51% à 61%	15% à 17%
66% à 78%	

## ANNEXE 3

Détail des montants financiers et des subventions  
par fiches actions et par année (2015-2017)  
à l'échelle du contrat de rivière



